

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ | ⵙⵔⵉⵎⵓⵔ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

LES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AU MAROC

ANALYSE ISSUE DU RGPH DE 2024

NOVEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	03
I. PROFIL DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AU MAROC SELON LES PAYS DE NATIONALITÉ	03
I.1 RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS DE NATIONALITÉ	04
I.2 RÉPARTITION SELON LES PAYS DE NATIONALITÉ	05
II. RÉPARTITION SELON LA PÉRIODE D'ARRIVÉE : UNE IMMIGRATION RÉCENTE	06
III. MOTIFS D'IMMIGRATION : UNE PRÉDOMINANCE DES RAISONS ÉCONOMIQUES ET FAMILIALES	07
IV. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : UNE FORTE CONCENTRATION DANS LES VILLES	08
V. CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUES	09
V.1 RÉPARTITION SELON LE GENRE	09
V.2 RÉPARTITION SELON L'ÂGE	10
V.3 RÉPARTITION SELON L'ÉTAT MATRIMONIALE	11
V.4 RÉPARTITION SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION	11
VI. ACTIVITÉ ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUES	12
VI.1 RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ	12
VI.2 RÉPARTITION SELON LE STATUT PROFESSIONNEL	12
VII. PROFIL DES MÉNAGES ET CONDITIONS D'HABITATION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE	13
 AU MAROC	
VII.1 TYPOLOGIE ET TAILLE DES MÉNAGES	13
VII.2 PROFIL DU CHEF DE MÉNAGE ÉTRANGER	15
VII.3 CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT	17
CONCLUSION	19
ANNEXE	20

INTRODUCTION

Situé au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et du monde arabe, le Maroc occupe une position géostratégique singulière. De ce fait, il est, depuis plusieurs décennies, un espace de mobilité humaine multidimensionnelle. Longtemps considéré comme un pays d'émigration, il s'est progressivement transformé en terre d'accueil et de transit pour un nombre croissant de migrants étrangers. Cette évolution résulte à la fois des dynamiques économiques et politiques régionales, des crises dans certains pays d'origine, ainsi que des politiques migratoires volontaristes menées par le Royaume.

L'adoption de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) en 2013, suivie des campagnes de régularisation menées en 2014 et 2017, a marqué une étape décisive dans la gestion humaniste et inclusive du phénomène migratoire. Ces initiatives ont contribué à améliorer les conditions de séjour et d'intégration des migrants, tout en favorisant une meilleure connaissance statistique de cette population.

L'introduction d'un module spécifique sur l'immigration dans le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 (RGPH 2024) s'avère fondamentale pour mieux appréhender les profils, les parcours de vie et les besoins de ces populations, surtout en l'absence

de systèmes d'enregistrement exhaustifs. Ainsi, le recensement a permis de mesurer l'ampleur et la composition de cette population, d'analyser ses caractéristiques démographiques, socioéconomiques et géographiques, ainsi que d'évaluer les transformations intervenues depuis le dernier recensement de 2014.

En outre, le recensement de 2024 constitue une base de sondage robuste et représentative, permettant le développement d'enquêtes post-recensement plus approfondies, qu'elles portent sur les conditions de vie, l'emploi, l'intégration, la mobilité ou l'accès aux services. Ces données offrent une base solide pour l'orientation des politiques publiques, répondre aux engagements internationaux, et adapter les réponses institutionnelles aux réalités migratoires du pays.

L'analyse qui suit vise ainsi à décrire le profil des étrangers résidants au Maroc en 2024, en mettant en évidence leurs origines géographiques, les motifs de leur présence, leur répartition territoriale et leur niveau d'intégration socioéconomique. Elle s'attache également à identifier les principales tendances récentes de la migration étrangère au Maroc, dans un contexte où le pays consolide son rôle en tant que pôle de stabilité, d'opportunités et de diversité culturelle en Afrique.

I. Profil des résidents étrangers au Maroc selon les pays de nationalité

La population dite « étrangère » considérée dans cette étude regroupe l'ensemble des personnes résidant au Maroc ayant déclaré, lors du recensement, une nationalité autre que marocaine. Le recensement constitue une source d'information essentielle sur la présence étrangère dans le pays. La question relative au pays de nationalité, croisée avec les autres variables individuelles recueillies par le RGPH, permet de disposer d'un ensemble riche et diversifié de données quantitatives et qualitatives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des étrangers résidant au Maroc.

Par ailleurs, la couverture exhaustive de cette population constitue un défi méthodologique important. En effet, en raison de la nature spécifique et de la situation parfois irrégulière

d'une partie des étrangers, leur recensement complet demeure difficile à assurer. Néanmoins, des efforts considérables ont été déployés, tant lors de la conception que de la mise en œuvre du RGPH, afin de garantir la prise en compte de toutes les personnes étrangères faisant partie de la population légale du Maroc, quel que soit leur statut administratif ¹.

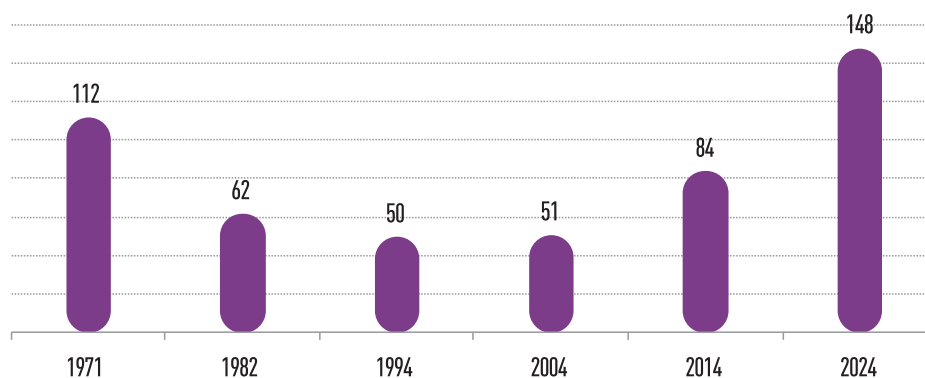
Sur une population totale de 36,8 millions d'habitants recensée en 2024, le nombre d'étrangers résidant au Maroc s'élève à 148.152 personnes, représentant près de 0,4% de l'ensemble de la population du pays. Comparativement au recensement de 2014, cette population a enregistré une hausse de 64.151 individus, soit un accroissement global de 76,4% au cours de la période intercensitaire 2014-2024.

¹ Afin d'assurer l'exhaustivité et la précision des données recueillies lors du 2024, le HCP, en collaboration avec le réseau GTMA, a intégré des questions spécifiquement liées à la migration internationale dans les questionnaires de recensement. Ce partenariat a également permis la mise en œuvre d'une opération relais, favorisant la participation des personnes migrantes et réfugiées à la phase de collecte des données auprès des ménages. Cela a inclus la mobilisation et la formation d'environ 100 migrant(e)s et réfugiés dans 8 villes du Royaume (Agadir, Béni-Mellal, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Rabat et Tanger), ainsi que le déploiement de 80 personnes relais lors de la phase de collecte.

L'analyse rétrospective des recensements réalisés depuis 1971 met en évidence une évolution contrastée du nombre d'étrangers au Maroc. En effet, leur effectif, qui atteignait environ 112 milles personnes en 1971, a diminué à 62 milles en 1982, enregistrant une baisse de 44,6% en onze ans, avant de se replier encore à 50 milles en 1994. À partir de cette date, une

inversion de tendance s'est amorcée. Le nombre d'étrangers est passé à 51.435 en 2004, puis à 84 mille en 2014, pour atteindre 148 mille en 2024. Cette évolution traduit une reprise progressive des flux migratoires vers le Maroc, confirmant la place croissante du pays comme destination d'immigration dans la région.

Figure 1 : Tendance de l'effectif des résidents étrangers au Maroc (en milliers)



Sources : Recensements de 1971, 1982, 1994, 2004, 2014 et de 2024.

I.1 Répartition selon les régions de nationalité

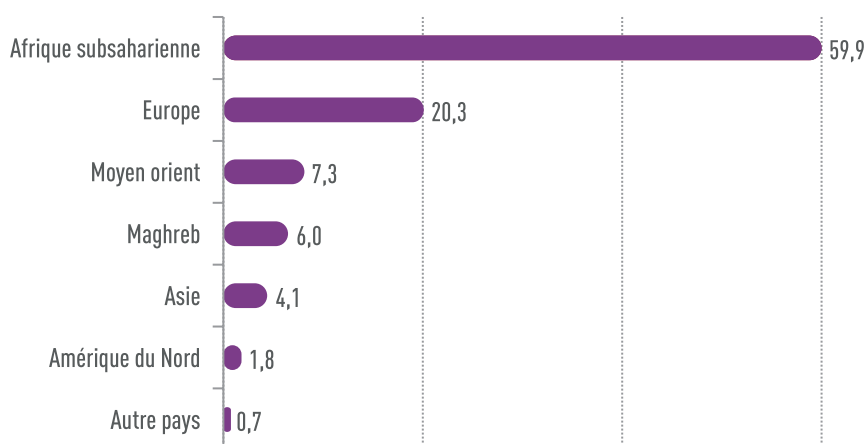
La répartition des résidents étrangers selon leur région de nationalité confirme la prédominance croissante des ressortissants d'Afrique subsaharienne dans les dynamiques migratoires vers le Maroc. En 2024, ceux-ci représentent désormais 59,9% de l'ensemble des migrants étrangers, contre seulement 26,8% en 2014. Cette évolution marque un basculement significatif des flux migratoires, inscrivant le Maroc dans des dynamiques de plus en plus marquées par la migration sud-sud et renforçant son ancrage continental en tant que terre d'accueil au sein de l'Afrique.

La part des résidents étrangers originaires d'Europe, historiquement dominante, connaît un net recul : elle ne représente plus que 20,3% en 2024, contre 40% en 2014. De même, la proportion des résidents étrangers issus de la région MENA a diminué, passant de 13,3% en 2014 à 7,3% en 2024. Cette tendance pourrait, toutefois, évoluer en fonction du contexte géopolitique régional, caractérisé par des conflits armés et une instabilité persistante, susceptibles de générer de nouveaux flux migratoires vers le Maroc.

En 2024, les ressortissants maghrébins représentent 6% des résidents étrangers au Maroc, une présence relativement modeste généralement expliquée par la proximité géographique et les liens historiques, culturels et linguistiques étroits avec le Royaume. Toutefois, cette part a connu un recul marqué par rapport à 2014, où elle s'élevait à 13%. Ce déclin s'explique en grande partie par la baisse du nombre de migrants libyens, dont la présence s'était intensifiée après l'instabilité politique de 2011, pour atteindre 2% en 2014, avant de chuter à 0,5% selon le dernier recensement.

Les régions d'Asie et d'Amérique du Nord demeurent marginales dans la structure globale des résidents étrangers au Maroc, représentant respectivement 4,1% et 1,8% en 2024, contre respectivement 4,3% et 2,2% en 2014. Ces proportions stables traduisent des flux limités et ciblés, probablement motivés par des projets d'affaires, des études ou des séjours d'expatriation à caractère professionnel.

¹ MENA : Moyen Orient hors Maghreb Bahrain, Egypt, Iraq, Iran, Israel, Jordan, Kuwait, Lebanon, Oman, Palestine, Qatar, Saudi Arabia, Syria et Yemen.

Figure 2 : Résidents étrangers selon la région de nationalité (en %)

Source : RGPH 2024

I.2 Répartition selon les pays de nationalité

Les résultats du RGPH 2024 révèlent une nette prédominance des ressortissants d'Afrique subsaharienne parmi les étrangers résidant au Maroc. Cette tendance contraste avec les représentations classiques d'une migration orientée du Sud vers le Nord, et réaffirme la position croissante du Maroc en tant que pays de destination et pôle d'attraction migratoire au sein du continent africain.

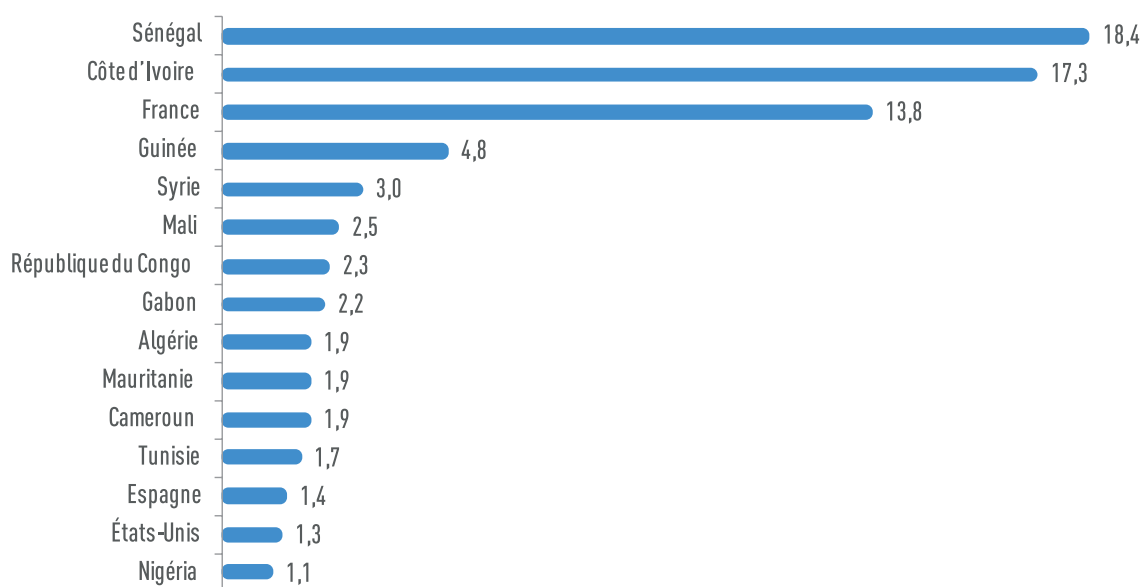
Le Sénégal constitue, de loin, la première nationalité représentée parmi les étrangers résidant au Maroc, avec 18,4% du total recensés. Cette prédominance reflète la solidité des liens migratoires, culturels et économiques historiques entre les deux pays. La Côte d'Ivoire arrive en deuxième position avec 17,3%, confirmant l'ampleur croissante des flux migratoires récents en provenance de l'Afrique de l'Ouest. À eux seuls, ces deux pays représentent plus d'un tiers de la population étrangère au Maroc.

Par ailleurs, la présence notable de ressortissants français (13,8%) renvoie à une autre forme de migration, souvent associée à des mobilités professionnelles qualifiées, à des projets de coopération ou à des installations liées à la retraite, dans un contexte de relations historiques étroites entre la France et le Maroc.

D'autres nationalités subsahariennes sont également représentées, telles que la Guinée (4,8%), le Mali (2,5%), le Congo-Brazzaville (2,3%) ou encore le Cameroun (1,9%), témoignant de la diversification croissante des flux migratoires vers le Maroc et du rôle que joue le pays en tant que carrefour migratoire au sein de l'Afrique.

Par ailleurs, une part significative des migrants provient du Moyen-Orient, en particulier de Syrie, qui représente 3% des étrangers recensés. Cet afflux est étroitement lié aux conflits armés et aux déplacements forcés provoqués par la guerre civile syrienne. Plus largement, la présence de populations déplacées en provenance de cette région s'inscrit dans un contexte international marqué par une insécurité persistante et l'intensification des conflits. Plusieurs zones sont particulièrement touchées, notamment le Moyen-Orient (avec l'Irak depuis 2001, la Syrie depuis 2011, et le Yémen depuis 2014), l'Afrique de l'Est avec le Soudan du Sud depuis 2013, ainsi que les pays sahélo-sahariens (Mali, Niger, Tchad), confrontés à des crises politico-sécuritaires récurrentes.

Cette diversité de nationalités confirme le rôle croissant du Maroc en tant que terre d'accueil, située au croisement des dynamiques migratoires régionales et internationales, et renforçant sa position en tant que carrefour stratégique de mobilité humaine.

Figure 3 : Structure des étrangers résidant au Maroc selon les nationalités les plus représentées (en %)

Source : RGPH 2024

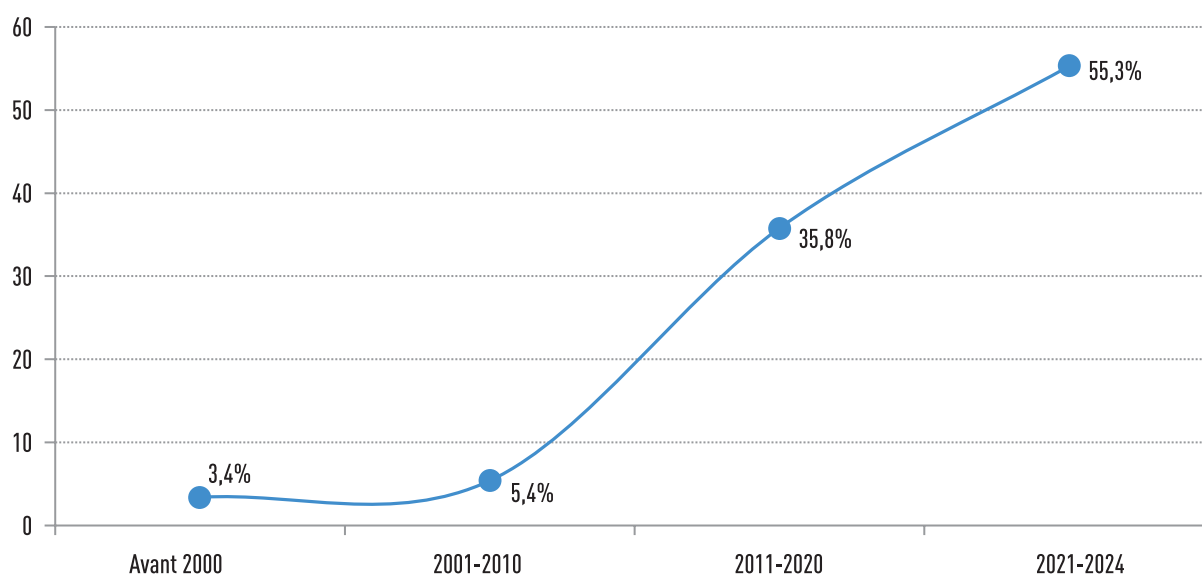
II. Répartition selon la période d'arrivée : une immigration récente

Les résidents étrangers au Maroc sont, pour la plupart, arrivés récemment. Les données du RGPH 2024 mettent en évidence une nette accélération des arrivées au cours de la dernière décennie, et plus particulièrement depuis 2021, période durant laquelle plus de la moitié des migrants étrangers (55,3%) ont choisi de s'installer au Maroc.

Cette tendance traduit une intensification très récente des flux migratoires vers le Maroc, pouvant s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs : l'évolution des politiques migratoires marocaines, notamment à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile et les campagnes exceptionnelles de régularisation menées en 2014 et 2017; les effets post-COVID-19 sur la reprise des mobilités internationales, ainsi que les tensions socio-économiques et politiques persistantes dans plusieurs pays d'origine.

La décennie 2011-2020 concentre également une part significative des arrivées, avec 35,8% des migrants, ce qui indique que la dynamique migratoire actuelle s'inscrit dans une tendance amorcée bien avant 2021, mais qui s'est nettement intensifiée ces dernières années. En revanche, les périodes antérieures enregistrent des proportions beaucoup plus faibles: seulement 5,4% des arrivées ont eu lieu entre 2001 et 2010, et 3,4% avant l'an 2000.

Cette évolution chronologique reflète une transformation progressive du Maroc, qui, d'un pays historiquement marqué par l'émigration, devient de plus en plus un pays de destination et d'installation durable pour de nombreux migrants.

Figure 4 : Les étrangers résidant au Maroc selon la période d'arrivée au pays (en %)

Source : RGPH 2024

III. Motifs d'immigration : une prédominance des raisons économiques et familiales

Pour la première fois, le recensement de 2024 au Maroc a intégré une question spécifique sur les motifs de migration des personnes étrangères résidant dans le pays. Cette innovation méthodologique a permis de dépasser la simple quantification de la population migrante, en apportant un éclairage précieux sur les logiques individuelles ou familiales qui sous-tendent les trajectoires migratoires.

Les résultats révèlent clairement la prédominance des motivations économiques, avec 53,3% des migrants déclarant être venus au Maroc pour des raisons liées à l'emploi. Ce chiffre confirme le rôle du pays en tant que pôle d'attraction régional, notamment dans les secteurs du bâtiment, des services, de l'agriculture et de l'économie informelle. Cette réalité consolide l'image du Maroc en tant que pays de destination dans les dynamiques migratoires sud-sud, où la migration s'inscrit principalement dans une logique d'amélioration des conditions de vie et de recherche de meilleures opportunités économiques.

En deuxième position, les raisons familiales, invoquées par 20,8% des migrants, reflètent l'importance des dynamiques de regroupement familial. Cette tendance suggère une stabilisation progressive de certaines trajectoires migratoires, marquée par une volonté d'ancrage. Ce type de migration peut également être associé à des projets d'installation à moyen ou long terme.

Les études et la fin d'études constituent également un motif important de migration, avec 14% des migrants concernés. Ce constat confirme l'attrait croissant du Maroc en tant que pôle éducatif régional, particulièrement pour les étudiants d'Afrique subsaharienne, nombreux à bénéficier de bourses de coopération ou à s'inscrire dans les établissements universitaires marocains.

Par ailleurs, les motifs forcés ou humanitaires restent marginaux. En effet, seuls 2,5% des migrants évoquent des conflits ou des situations d'insécurité, tandis que les raisons liées aux changements climatiques (désertification, inondations, etc.) ne représentent que 0,3% des cas. Néanmoins, certaines motivations économiques recouvrent en réalité des situations de vulnérabilité liées à des crises environnementales ou politiques dans les pays d'origine. Ainsi, bien que minoritaire, le Maroc continue de jouer un rôle d'accueil pour des personnes en quête de protection et de sécurité.

D'autres motifs, plus marginaux, se dégagent également, tels que la recherche de soins médicaux (0,3%) ou la fuite de situations de racisme ou d'exclusion (0,5%). Par ailleurs, l'investissement et les affaires (1,8%) ainsi que la retraite (2,2%) reflètent une migration de profils plus qualifiés ou aisés.

Tableau 1 : Résidents étrangers selon la raison d'immigration (en %)

Raison d'immigration	Fréquence (%)
Travail	53,3
Raisons familiales	20,8
Etudes/fin d'études	14,0
Guerre/conflit/Insécurité	2,5
Retraite	2,2
Investissement/Affaire	1,8
Non intégration/ Racisme	0,5
Raisons de santé	0,3
Changement climatique (désertification, inondation,...)	0,3
Autres	4,3
Total	100,0

Source : RGPH 2024

IV. Répartition géographique : une forte concentration dans les villes

Les données du RGPH 2024 confirment une forte concentration urbaine des résidents étrangers, une tendance déjà observée en 2014, mais qui s'est nettement renforcée au cours de la dernière décennie. En 2024, près de la majorité (95%) des étrangers vivent en milieu urbain, témoignant d'une installation prioritaire dans des zones à fort potentiel économique, institutionnel et éducatif.

Deux régions concentrent la majorité des résidents étrangers au Maroc : Casablanca-Settat, qui regroupe 43,3% d'entre eux en 2024, en hausse par rapport à 35,1% en 2014, et Rabat-Salé-Kénitra, avec 19,2% en 2024, en recul depuis les 29% enregistrés en 2014. Cette évolution traduit une polarisation croissante autour de Casablanca, qui continue de renforcer son attractivité économique, notamment dans les secteurs informels, des services et de la construction.

D'autres régions, comme Fès-Meknès, qui comptait 9,2% des résidents étrangers en 2014, voient leur part chuter à 4,1% en 2024. Une tendance similaire est observée dans la région de l'Oriental, dont la part passe de 7,5% à seulement 1,9% sur la même période. Ce recul pourrait s'expliquer par une perte d'attractivité économique, un manque d'opportunités d'emploi, ainsi qu'un recentrage

des politiques migratoires nationales vers des pôles urbains plus structurés et dynamiques. Dans le cas particulier de l'Oriental, cette évolution reflète également le déclin de son rôle historique de zone de transit vers l'Europe, en lien avec le renforcement des contrôles aux frontières et la reconfiguration des routes migratoires à l'échelle régionale.

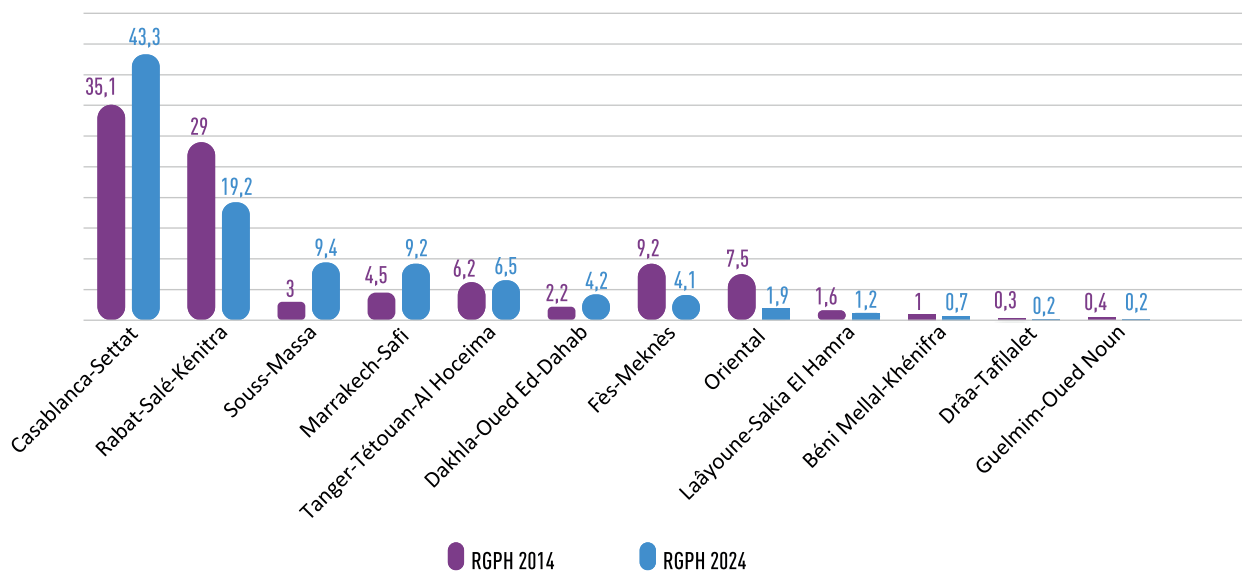
La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma affiche une relative stabilité dans la répartition des résidents étrangers, passant de 6,2% en 2014 à 6,5% en 2024. Elle conserve son rôle traditionnel de zone de transit vers l'Europe, tout en attirant de plus en plus de migrants en quête d'opportunités d'emploi, notamment dans les secteurs de la logistique, de l'industrie automobile et des services portuaires.

À l'inverse, certaines régions enregistrent une progression significative. C'est le cas de Marrakech-Safi, dont la part passe de 4,5% à 9,2%, et de Souss-Massa, de 3,0% à 9,4% entre 2014 et 2024. Ces dynamiques s'expliquent par le dynamisme économique de ces territoires : le secteur touristique dans la région de Marrakech et l'agriculture intensive dans le Souss-Massa jouent un rôle central dans l'attraction de la main-d'œuvre migrante.

Les trois régions du Sud, demeurent faiblement peuplées par les résidents étrangers, avec des parts globalement stables ou en léger recul. Toutefois, Dakhla se distingue par une dynamique particulière, avec une part en hausse, passant de 2,2% en 2014 à 4,2% en 2024. Cette évolution

témoigne d'un certain maintien de l'attractivité de la région, probablement lié à son développement économique, à son positionnement stratégique dans les échanges sud-sud, ainsi qu'au dynamisme croissant de ses secteurs portuaire, halieutique et touristique.

Figure 5 : Résidents étrangers selon la région de résidence en pourcentage (en %)



Sources : RGPH 2014 et 2024

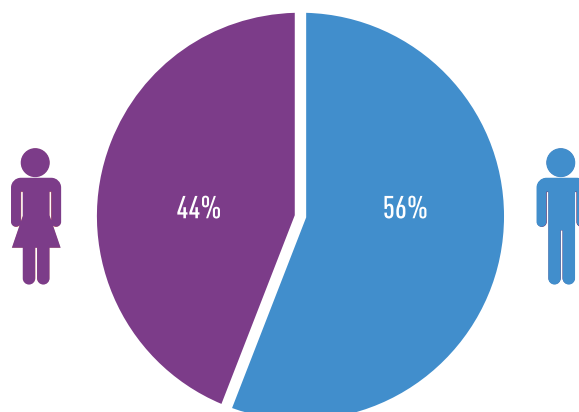
V. Caractéristique sociodémographiques

V.1 Répartition selon le genre

La population étrangère recensée au Maroc en 2024 se caractérise par une légère prédominance masculine, avec 55,9% d'hommes contre 44,1% de femmes. Si les hommes continuent de représenter la majorité, cette répartition traduit néanmoins une féminisation croissante des parcours migratoires, en rupture avec les modèles traditionnels où les femmes étaient marginalement représentées ou cantonnées à des logiques de dépendance familiale.

Cette tendance à la féminisation est particulièrement marquée au sein de certaines nationalités. C'est notamment le cas des ressortissantes ivoiriennes et philippines, qui représentent respectivement 60% et 69,7% des migrants originaires de la Côte d'Ivoire et des Philippines. Cette surreprésentation féminine s'explique en grande partie par la présence d'opportunités d'emploi majoritairement accessibles aux femmes, notamment dans les services à la personne : garde d'enfants, assistance aux personnes âgées ou malades, ainsi que les travaux domestiques.

Le développement de réseaux communautaires féminins et de solidarités diasporiques, déjà bien implantés au Maroc, joue un rôle clé dans la facilitation de la mobilité féminine, tant sur les plans logistique que symbolique. Ces réseaux contribuent à sécuriser les parcours migratoires, en offrant un appui matériel, affectif et informationnel, tout en renforçant l'autonomie des femmes migrantes. Ils favorisent également leur insertion progressive dans l'espace urbain, en facilitant l'accès au logement et à l'emploi entre autres.

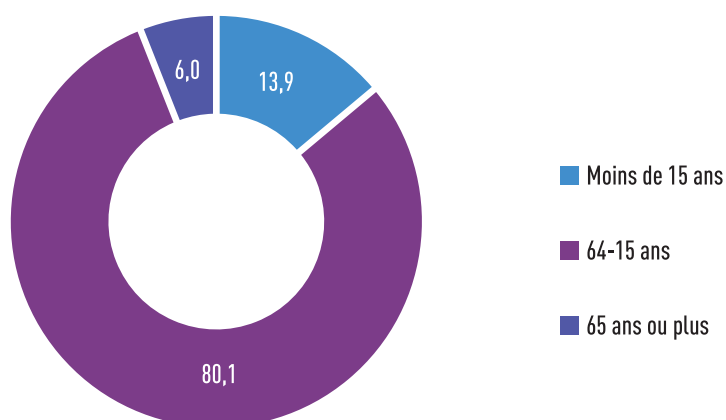
Figure 6 : Résidents étrangers selon le sexe (en %)

Source : RGPH 2024

V.2 Répartition selon l'âge

La structure par âge confirme cette dynamique: 80,1% des personnes recensées sont âgées de 15 à 64 ans, autrement dit en âge d'activité. Ce profil majoritairement jeune et potentiellement productif reflète le caractère fondamentalement économique de nombreux projets migratoires,

portés par des individus en quête d'emploi, de formation ou de mobilité sociale. Les moins de 15 ans (13,9%) et les personnes âgées de plus de 65 ans (6,0%), bien que minoritaires, reflètent une diversification croissante des configurations familiales, intégrant enfants et personnes âgées.

Figure 7 : Résidents étrangers selon le sexe (en %)

Source : RGPH 2024

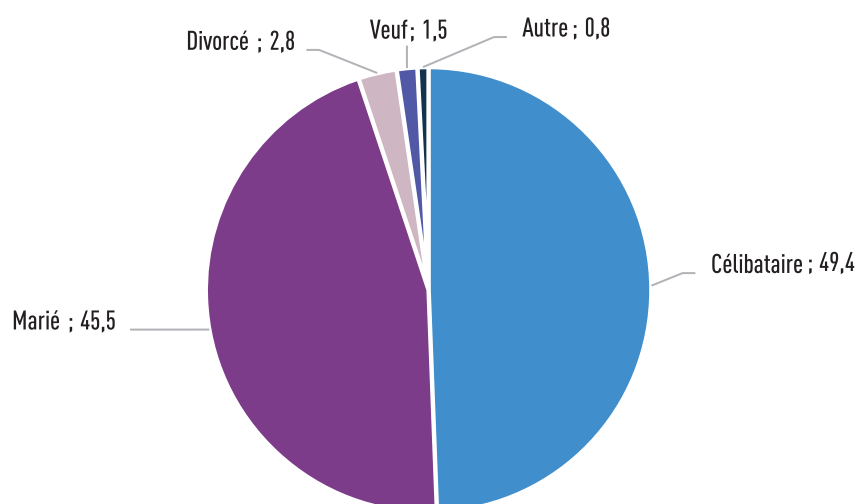
V.3 Répartition selon l'état matrimonial

Parmi les résidents étrangers âgés de 15 ans et plus, les personnes célibataires représentent près de la moitié de la population (49,4%). Cette proportion élevée confirme que les trajectoires migratoires vers le Maroc demeurent majoritairement individuelles, portées par de jeunes adultes en quête d'opportunités professionnelles, éducatives ou de mobilité sociale. Cette tendance est en parfaite cohérence avec la structure par âge de cette population, largement concentrée dans la tranche d'âge active.

Les migrants mariés représentent 45,5% des résidents étrangers âgés de 15 ans et plus, un chiffre significatif qui témoigne d'une migration familiale importante et en progression. Cette proportion peut traduire des situations de regroupement familial, de migration conjointe ou encore des trajectoires d'installation durable, marquées par la constitution de noyaux familiaux sur le sol marocain. Ce niveau élevé met en lumière des besoins spécifiques, notamment en matière de logement adapté aux familles, d'accès aux services de santé reproductive, ainsi que de scolarisation et d'accompagnement des enfants.

En ce qui concerne les statuts de divorcé (2,8%) et de veuf (1,5%), ils demeurent minoritaires parmi les résidents étrangers âgés de 15 ans et plus.

Figure 8 : Résidents étrangers de 10 ans et plus selon le statut matrimonial (en %)



Source : RGPH 2024

V.4 Répartition selon le niveau d'éducation

En matière de niveau d'instruction, les données du RGPH 2024, portant sur les résidents étrangers âgés de 10 ans et plus, révèlent un niveau d'instruction globalement élevé : 38,9% disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 28,2% ont atteint le niveau secondaire. Ces proportions soulignent la présence significative de profils qualifiés, aptes à s'insérer dans des secteurs professionnels requérant des compétences spécialisées et une expertise avérée.

Par ailleurs, une proportion non négligeable des personnes recensées, soit 20,8%, n'a aucun niveau d'instruction ou n'a fréquenté que le préscolaire. Il convient de préciser que cette catégorie inclut

également des enfants âgés de 10 à 14 ans, encore en cours de scolarisation, ce qui explique en partie ce faible niveau. Néanmoins, cette proportion reflète aussi la présence de migrants issus de milieux peu alphabétisés ou ayant eu un accès limité à l'éducation avant leur arrivée au Maroc.

Cette diversité des niveaux d'instruction reflète la complexité des parcours migratoires, qui vont de profils hautement qualifiés, motivés par des opportunités économiques ou académiques, à des individus plus vulnérables pour lesquels les enjeux prioritaires concernent l'insertion sociale, l'accès à l'éducation et aux droits fondamentaux.

Tableau 2 : Résidents étrangers de 10 ans et plus selon le niveau d'éducation (en %)

Niveau d'étude	Fréquence (%)
Aucun niveau d'études/Préscolaire	20,8
Primaire	12,0
Secondaire	28,2
Supérieur	38,9
Total	100,0

Source : RGPH 2024

VI. Activité et intégration économiques

VI.1 Répartition selon le type d'activité

Les données du RGPH 2024 indiquent que parmi les résidents étrangers âgés de 15 ans et plus, 53,8% sont des actifs occupés, traduisant une intégration significative dans le marché du travail marocain. Cette part majoritaire reflète l'orientation économique des parcours migratoires, avec une présence notable dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, souvent dans des segments peu couverts par la main-d'œuvre locale.

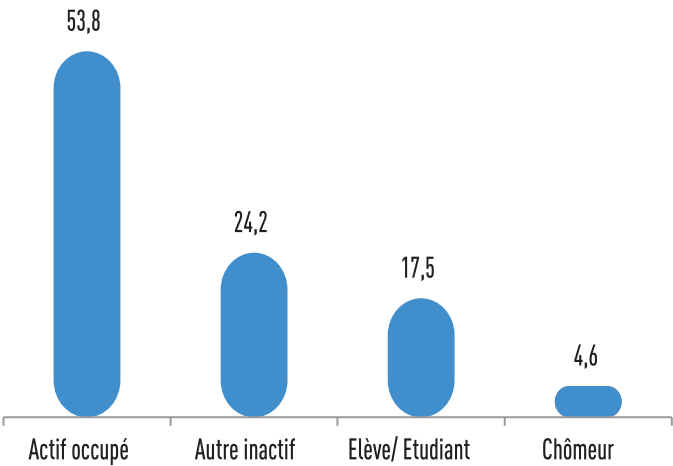
Par ailleurs, 17,5% des étrangers âgés de 15 ans et plus sont élèves ou étudiants, un chiffre qui met en lumière l'importance croissante des mobilités éducatives à destination du Maroc, en particulier chez les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne. Ce phénomène contribue à redéfinir le profil migratoire du pays, désormais reconnu comme un pôle universitaire et de formation dans la région.

La part des chômeurs, relativement modeste (4,6%), peut traduire une certaine fluidité dans l'accès à l'emploi, mais pourrait aussi masquer des situations d'inactivité déguisée ou de précarité, notamment dans les secteurs informels où les indicateurs classiques ne permettent pas toujours une mesure précise du chômage.

Les autres statuts d'inactivité reflètent une diversité de situations sociales : 7,6% sont des femmes au foyer, et 5,5 % des personnes retraitées. À cela s'ajoutent des catégories plus marginales, comme les rentiers, les personnes âgées dépendantes ou les malades, ainsi que les enfants, bien que ces derniers soient exclus de cette analyse ciblée sur les 15 ans et plus.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que la population étrangère est principalement en âge d'activité, engagée dans des dynamiques de travail ou de formation, et relativement intégrée économiquement.

Figure 9 : Résidents étrangers âgées de 15 ans et plus selon le type d'activité (en %)



Source : RGPH 2024

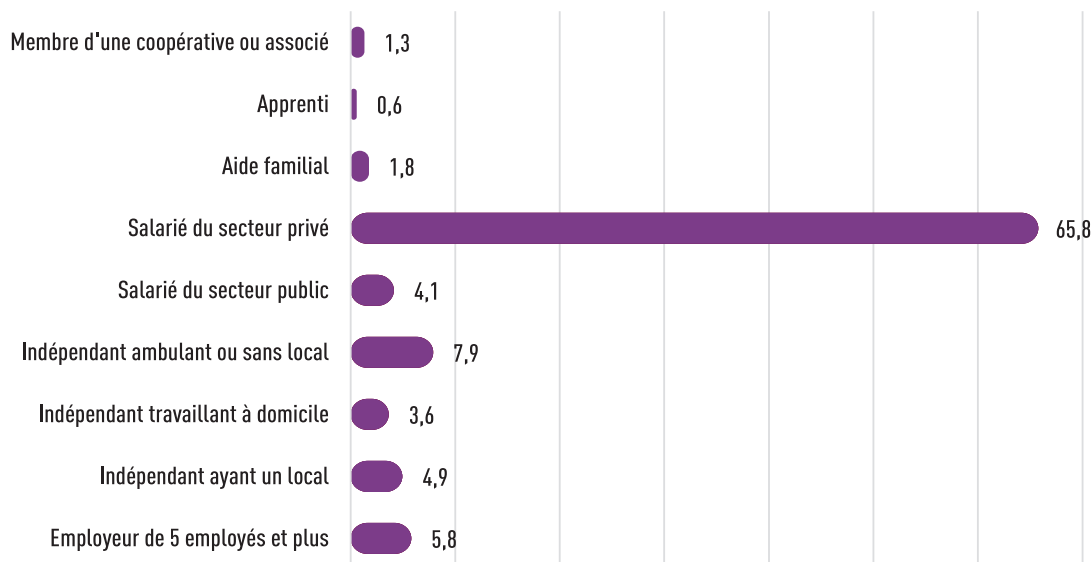
VI.2 Répartition selon le statut professionnel

Les données du RGPH 2024 montrent que les résidents étrangers actifs occupés au Maroc sont majoritairement intégrés dans le salariat privé, qui concerne près des deux tiers (65,8%) d'entre eux. D'autres formes d'emploi restent toutefois présentes, notamment les travailleurs indépendants, ambulants (7,9%), avec local (4,9%) ou à domicile (3,6%), ainsi que les employeurs, qui représentent 5,8% des actifs. Les salariés du

secteur public constituent 4,1%, tandis que des statuts plus marginaux comme les aides familiaux (1,8%), les apprentis (0,6%), les membres de

coopérative (1,3%) ou les autres situations (4,1%) traduisent une certaine diversité des modes d'insertion professionnelle.

Figure 10 : Résidents étrangers de 10 ans et plus selon le statut professionnel (en %)



Source : RGPH 2024

VII. Profil des ménages et conditions d'habitation de la population étrangère au Maroc

VII.1 Typologie et taille des ménages

Les résultats du recensement de 2024 permettent d'apporter un éclairage sur les structures de cohabitation des étrangers au Maroc. Au total, 71761 ménages comptent au moins une personne de nationalité étrangère, mais leur répartition selon le type de ménage met en évidence deux configurations distinctes. D'une part, 22043 ménages (30,7%) sont composés exclusivement de personnes étrangères. Cette catégorie reflète principalement des regroupements liés à la migration professionnelle, estudiantine ou communautaire, où les individus conservent des liens résidentiels entre personnes de même nationalité ou de même origine migratoire.

D'autre part, une large majorité, soit 49718 ménages (69,3%), sont des ménages mixtes, c'est-à-dire constitués à la fois d'étrangers et de Marocains. Cette prédominance des ménages mixtes traduit une forte intégration résidentielle et sociale des étrangers dans la société marocaine. Elle renvoie notamment à la progression des mariages mixtes, à l'accueil de membres étrangers au sein de familles marocaines, mais aussi à des formes de co-résidence liées aux études, à l'emploi ou à la solidarité communautaire.

La comparaison avec les résultats du recensement de 2014 met en évidence une évolution profonde de la composition des ménages des étrangers au Maroc. En 2014, les ménages exclusivement étrangers étaient majoritaires, représentant 52,3% de l'ensemble des ménages étrangers, contre 47,7% pour les ménages mixtes.

L'analyse selon la taille moyenne des ménages révèle une configuration contrastée entre les différents types de ménages comportant au moins une personne étrangère. La taille moyenne des ménages exclusivement composés d'étrangers atteint 3,7 personnes en 2024 contre 2,4 en 2014, ce qui traduit la présence accrue de ménages familiaux ou de regroupements résidentiels plus larges qu'auparavant. Cette taille relativement élevée suggère que la migration étrangère au Maroc n'est plus uniquement portée par des individus isolés, mais aussi par des unités familiales installées de manière durable.

À l'inverse, les ménages mixtes, composés à la fois d'étrangers et de Marocains, présentent une taille moyenne plus faible, de 2,3 personnes. Cette configuration reflète l'émergence de formes de cohabitation plus restreintes, souvent associées

à des couples binationaux, à des familles réduites ou à des ménages comprenant un seul étranger accueilli dans un foyer marocain. L'ensemble des ménages comportant au moins un étranger

affiche ainsi une taille moyenne de 2,7 personnes, ce qui reste globalement inférieur à la moyenne nationale des ménages marocains.

Tableau 3 : Taille moyenne des ménages en 2014 et 2024

Années	Etranger	Mixte	Ensemble
2014	2,4	4,0	3,2
2024	3.7	2.3	2.7

Source : RGPH 2024.

Par ailleurs les données révèlent que la population étrangère résidente au Maroc présente une diversité marquée des types de familles. La catégorie la plus représentée est celle des personnes vivant seules, qui constitue 36,7 % de l'ensemble des ménages. Cette proportion élevée traduit la présence importante de migrants isolés, tels que des travailleurs, des étudiants ou des migrants en phase d'installation, et confirme la part significative de ménages à taille réduite.

Les ménages composites, regroupant plusieurs adultes ou familles élargies, représentent 30% des ménages étrangers. Ces configurations sont souvent liées à des formes de cohabitation communautaire, à des regroupements familiaux ou à des pratiques de solidarité entre migrants, notamment dans les zones urbaines.

Les couples sans enfant comptent pour 11,1% des ménages, tandis que les parents avec enfants non mariés représentent 22,2%. Ces données mettent en évidence que, si les ménages familiaux existent, ils sont moins nombreux que les configurations isolées ou composites, et qu'une partie des familles étrangères se constitue en dehors du cadre strictement conjugal légal ou marié, ce qui peut refléter des choix culturels, des conditions administratives ou la nature temporaire de la migration.

Tableau 4 : Répartition selon le type de ménages

Type de ménage	Fréquence (%)
Personne vivant seule	36,7
Ménage composite	30,0
Parent avec enfant(s) non marié(s)	22,2
Couple sans enfant	11,1
Total	100,0

Source : RGPH 2024.

VII.2 Profil du chef de ménage étranger

En 2024, une majorité des ménages comportant au moins une personne étrangère sont dirigés par un chef de ménage de nationalité étrangère avec 84,3% contre seulement 15,7% dont le chef est de nationalité marocaine. Cette configuration suggère que de plus en plus d'étrangers s'installent au Maroc comme acteurs autonomes de leur projet

migratoire, en assumant le statut administratif, économique ou familial associé au rôle de chef de ménage. Elle reflète également l'existence de trajectoires migratoires stables, permettant à certains étrangers de disposer d'un logement indépendant ou de former un ménage en propre.

Tableau 5 : Nationalité du chef de ménage en 2014 et 2024 (en %)

Années	Etrangère	Marocaine	Ensemble
2014	73,1	26,9	100,0
2024	84,3	15,7	100,0

Source : RGPH 2024.

On note une évolution significative par rapport à 2014. À cette époque, 26,9% des étrangers vivaient sous la responsabilité d'un chef de ménage marocain, souvent dans des configurations d'accueil, de colocation ou de cohabitation familiale mixte, tandis que 73,1% des ménages étaient dirigés par un étranger. Cette tendance reflète le passage progressif d'une migration centrée sur l'hébergement ou la dépendance à une migration d'installation durable, où les étrangers assument pleinement leur rôle de chefs de ménage et deviennent des acteurs autonomes de leur intégration socio-économique au Maroc.

L'analyse selon la nationalité des chefs de ménage étrangers au Maroc montre que la majorité des chefs de ménages sont originaires d'Afrique, avec 57% de l'ensemble. Cette forte proportion illustre le rôle central du Maroc comme pays d'installation pour les migrants subsahariens, qu'il s'agisse de migrations économiques, familiales ou humanitaires. Les ressortissants européens constituent le deuxième groupe, avec 23% des chefs de ménage, bien que leur part ait considérablement diminué par rapport à 2014.

Les chefs de ménage originaires du Maghreb représentent 6%, ceux du Moyen-Orient 7%, tandis que les migrants d'Asie représentent (4%) et ceux des Amériques 2 %. Cette distribution traduit une diversification des origines des chefs de ménage étrangers, avec une concentration marquée sur les migrants africains non maghrébins.

Tableau 6 : Répartition des chefs de ménages étrangers selon le groupe de nationalité

Région de Nationalité	Fréquence (en %)
Europe	23%
Afrique	57%
Maghreb	6%
Moyen Orient	7%
Asie	4%
Amérique	2%
Autres	1%
Total	100%

Source : RGPH 2024.

L'analyse des caractéristiques du chef de ménage étranger montre que les hommes représentent 74,7% des chefs de ménage étrangers, contre 25,3% de femmes. Aussi la moyenne d'âge des chefs de ménage étrangers est de 41 ans, avec des variations selon le type de ménage. Elle atteint 49 ans pour les ménages mixtes et 39 ans pour les ménages exclusivement composés d'étrangers, reflétant des profils générationnels et familiaux distincts selon la configuration du ménage.

Tableau 7 : Répartition des chefs de ménages étrangers selon le sexe et le type de ménage

Sexe	Ménage mixte	Ménage étranger	Ensemble
Masculin	21,0	79,0	100,0
Féminin	8,2	91,8	100,0
Ensemble	17,8	82,2	100,0

Source : RGPH 2024.

La répartition des chefs de ménage étrangers selon l'état matrimonial révèle des différences marquées entre les ménages mixtes et les ménages exclusivement étrangers. Dans les ménages exclusivement étrangers, 40,4% des chefs de ménage sont mariés, contre 88,2% dans les ménages mixtes. L'état de célibataires suit une tendance inverse, avec 51,7% dans les ménages exclusivement étrangers contre seulement 6,4% dans les ménages mixtes. Les chefs de ménage divorcés sont relativement nombreux dans les ménages exclusivement étrangers (5,3%) que dans les ménages mixtes (2,7%), tandis que la proportion de veufs reste la même 2,6 % pour les ménages étrangers et 2,7% pour les ménages mixtes.

Dans l'ensemble, parmi tous les chefs de ménage étrangers, 48,9% sont mariés, suivis des célibataires (43,7%), des divorcés (4,8%) et des veufs (2,6%), soulignant la diversité des configurations familiales au sein de la population étrangère résidente au Maroc.

Tableau 8 : Etat matrimonial des chefs de ménages étrangers selon le type de ménage

Etat matrimonial	Ménage mixte	Ménage étranger	Ensemble
Célibataire	6,4	51,7	43,7
Marié	88,2	40,4	48,9
Divorcé	2,7	5,3	4,8
Veuf	2,7	2,6	2,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2024.

L'analyse du type d'activité des chefs de ménage étrangers révèle que la majorité sont actifs occupés, représentant 70% de l'ensemble. Les 30% restant se répartissent comme suit : les étudiants constituent 9,4%, tandis que les retraités représentent 8,8%. Les chômeurs comptent pour 5,4%, et les femmes au foyer pour 2%, les

personnes âgées constituent 0,7%, et 3,5% des chefs de ménage sont des infirmes, des rentiers ou d'autres inactifs. Ces données montrent que la population étrangère au Maroc est majoritairement activement engagée dans la vie économique, avec une minorité de chefs de ménage dépendants ou en situation de vulnérabilité.

Tableau 9 : Type d'activité des chefs de ménages étrangers selon le type de ménage

	Ménage mixte	Ménage étranger	Ensemble
Actif occupé	68,6	70,3	70,0
Élève / Étudiant	1,8	11,1	9,4
Retraité	16,5	7,2	8,8
Chômeur	5,1	5,6	5,4
Femme au foyer	2,6	1,9	2,0
Personne âgée	1,1	0,6	0,7
Infirmes / Malade	1,1	0,4	0,5
Rentier	0,9	0,2	0,3
Autre inactif	2,2	2,8	2,7
Total	100,0	100,0	10,0

Source : RGPH 2024.

VII.3 Caractéristiques du logement

Selon les données du RGPH 2024, la majorité des ménages étrangers au Maroc résident dans des appartements, qui représentent 57,9% de l'ensemble. Cette prédominance reflète la forte concentration de la population étrangère dans les zones urbaines, où les appartements constituent le type de logement le plus accessible et le plus répandu. Viennent ensuite les maisons marocaines modernes, occupées par 24,6% des ménages étrangers.

Les villas ou étages de villa représentent 13%, indiquant une proportion de ménages disposant de logements spacieux et généralement situés dans des quartiers résidentiels de standing. Ces logements traduisent souvent un niveau de vie relativement élevé et une insertion résidentielle plus stable, particulièrement pour les familles établies ou les chefs de ménage exerçant des professions qualifiées.

Les maisons marocaines traditionnelles, très minoritaires (1,4%), restent présentes principalement dans certaines zones rurales ou quartiers anciens, tandis que 3,1% des ménages étrangers occupent d'autres types de logement, incluant par exemple des habitations provisoires ou des structures collectives.

Tableau 10 : Répartition des ménages étranger selon le type de logement

Type d'habitat	Fréquence (en %)
Appartement	57,9
Maison marocaine moderne	24,6
Villa/Étage de villa	13,0
Maison marocaine traditionnelle	1,4
Autre	3,1
Total	100,0

Source : RGPH 2024.

Selon le RGPH 2024, près de 6 ménages étrangers sur 10 (62,3%) sont locataires, tandis que 32,3% occupent leur propre logement. L'analyse selon le type de ménage révèle des écarts significatifs. Dans les ménages mixtes, la majorité des chefs de ménage sont propriétaires ou copropriétaires (58,5%), contre seulement 19,2% dans les ménages exclusivement étrangers. À l'inverse, les ménages exclusivement étrangers sont majoritairement locataires (75,9%), alors que cette situation concerne 34,9% des ménages mixtes.

D'autres modes d'occupation sont minoritaires mais présents. Les propriétaires accédants représentent 1,2% de l'ensemble, les occupants d'un logement de fonction 1,8%, ceux logés gratuitement 1,7%, et les autres statuts 0,7%. Ces chiffres traduisent des situations spécifiques, notamment des arrangements professionnels, familiaux ou humanitaires.

Tableau 11 : Répartition des ménages étranger selon le statut d'occupation et le type de ménage

Statut d'occupation	Ménage mixte	Ménage étranger	Ensemble
Propriétaire/Copropriétaire	58,5	19,2	32,3
Propriétaire accédant	2,4	0,7	1,2
Locataire	34,9	75,9	62,3
Occupant un logement de fonction	1,0	2,2	1,8
Logé gratuitement	2,3	1,4	1,7
Autres	0,9	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2024.

CONCLUSION

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 confirment l'ancrage durable du Maroc comme pays d'accueil pour une population étrangère de plus en plus nombreuse et diversifiée. La majorité des résidents étrangers se sont installés récemment, traduisant une accélération notable des arrivées au cours de la dernière décennie, particulièrement après 2021. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où le Maroc occupe désormais une place centrale dans les dynamiques migratoires régionales et africaines.

La structure démographique de cette population met en évidence un profil jeune et actif avec près de 80,1% des résidents étrangers étant âgés de 15 à 64 ans, reflétant le caractère principalement économique des projets migratoires. Toutefois, la présence d'enfants et de personnes âgées traduit une tendance à la stabilisation des ménages étrangers et à la diversification des formes d'installation, marquant le passage d'une migration de travail à une migration de résidence durable.

Sur le plan spatial, les résidents étrangers demeurent fortement concentrés dans les grands pôles urbains, en particulier Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi et Souss-Massa. Ces régions, dotées d'un tissu économique dynamique, d'infrastructures éducatives et de services diversifiés, constituent les principaux espaces d'intégration sociale et professionnelle.

Cette polarisation géographique appelle à un rééquilibrage territorial des politiques d'accueil, afin d'encourager une meilleure répartition et intégration dans les zones émergentes ou à potentiel de développement.

La diversité des origines nationales témoigne également de la reconfiguration du paysage migratoire marocain. Les ressortissants d'Afrique subsaharienne représentent aujourd'hui la part la plus importante des étrangers au Maroc, suivis des Européens, des maghrébins et ceux du Proche-Orient. Cette pluralité culturelle et linguistique offre au Maroc une opportunité d'enrichissement social et économique, mais soulève également des défis en matière de gouvernance migratoire, de cohésion sociale et d'accès équitable aux droits.

En perspective, la présence étrangère au Maroc devrait continuer à croître à moyen et long terme, sous l'effet combiné de la stabilité politique du pays, de ses perspectives économiques, de sa position géographique stratégique et de son rôle actif dans la coopération migratoire régionale et internationale. Le Maroc pourrait ainsi consolider sa position comme pôle d'attraction migratoire en Afrique du Nord, particulièrement pour les jeunes actifs, les étudiants et les entrepreneurs.

A cet effet, le suivi statistique régulier des résidents étrangers constitue un levier essentiel pour éclairer la planification et les politiques publiques.

ANNEXE

Tableau 1 : Nationalité les plus représentées parmi les pays subsahariens

Pays Subsahariens	Fréquence (%)
Sénégal	30,8
Côte d'Ivoire	28,9
Guinée	8,0
Mali	4,1
République du Congo	3,9
Autres Pays subsahariens	24,2
Total	100,0

Tableau 2 : Nationalité les plus représentées parmi les pays européens

Europe	Fréquence (%)
France	68,2
Espagne	7,0
Italie	4,0
Belgique	3,2
Allemagne	2,7
Autres Pays Européens	14,9
Total	100,0

Tableau 3 : Nationalité les plus représentées Amérique du nord

Amérique du Nord	Fréquence (%)
Etats-Unis d'Amérique	75,6
Canada	24,4
Total	100,0

Tableau 4 : Nationalité les plus représentées parmi Amérique du Nord

MENA hors Maghreb	Fréquence (%)
République arabe syrienne	41,4
Egypte	13,6
Arabie saoudite	9,9
Palestine	7,6
Iraq	6,7
Autres Pays MENA*	20,8
Total	100,0

Tableau 5 : Nationalités représentant les pays du Maghreb

Maghreb	Fréquence (%)
Mauritanie	31,7
Algérie	31,4
Tunisie	28,9
Libye	7,9
Total	100,0

Tableau 6 : Nationalité les plus représentées parmi les pays d'Asie

Asie	Fréquence (%)
Chine	24,8
Philippines	21,5
Turquie	15,0
Inde	11,7
République de Corée (Corée du Sud)	5,9
Autres Pays d'Asie	21,1
Total	100

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ተፅዕኖታዊ ተጠቃሚነት ፣ ምርት ፣ ምርት ፣ ምርት

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN